

COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 22/01/2021 :

Les audioconférences hebdomadaires entre la Direction et les organisations syndicales du département ont repris ce vendredi 22 janvier 2021. Pour rappel la dernière audioconférence s'était tenue avant les vacances de fin d'année le 18 décembre. Vous trouverez ci-dessous les points abordés lors de cette audioconférence.

- **Situation COVID-19 :**

Cette semaine, les statistiques font apparaître, dans notre Direction, un cas COVID confirmé et un cas contact. Pour information, au niveau de l'Île-de-France la DGFIP compte 106 cas COVID avérés.

- **Les statistiques :**

Le 22/01/2021, il y avait environ 26 % de télétravailleur·euses.

En ce début d'année, la Direction ne fournira plus les statistiques sur le nombre de jours télétravaillés par les agent·es de la DDFiP 77. Lorsque nous avons demandé ces statistiques la Direction nous a répondu qu'elle allait nous fournir les statistiques demandées par la Direction Générale, à savoir une « photographie » du télétravail sur les lundis et les jeudis.

La tendance nationale est au tassement du télétravail, mais la Direction nous dit rester vigilante sur le maintien du niveau de télétravail sur notre département.

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé à la Direction des explications sur la disparité des taux de télétravailleur·euses entre certains services (certains ayant des taux très faibles ou quasi nuls). Parmi les hypothèses avancées : Les agent·es de ces services ne veulent-ils-elles pas avoir recours au télétravail ? Les chef·fes de services sont-ils-elles peu enclin à l'octroi du télétravail ?

Sur ce sujet, la Direction a également remarqué ces différences de taux d'équipement, elle va se rapprocher des chef·fes de service concerné·es afin d'avoir une explication sur ces faibles taux.

- **Couvre feu à 18 h**

La Direction Générale estime que ce couvre-feu n'a pas d'impact lourd sur les agent·es de la DGFIP car beaucoup finissent leur journée avant 18 h. De ce fait, la DG n'a pas donné son feu-vert pour la mise en place de journée banalisée ou d'aménagements horaires.

Le Préfet a rappelé que les cartes professionnelles valent autorisation de déplacement permanente de circulation, mais pour plus de sécurité si les agent·es le souhaitent, les chef·fes de services peuvent délivrer des justificatifs. Par ailleurs la Direction a ajouté que si un·e chef·fe de service refusait de fournir cette attestation, c'est la Direction qui la fournirait directement à l'agent·e si il·elle en fait la demande.

Pour la Direction il faut au maximum limiter la présence des agent·es sur les sites après 18 h, mais si cela n'est pas possible les agent·es peuvent travailler après le couvre-feu. Sur les sites où il y a possibilité de changer les horaires des alarmes, la Direction a également donné son accord pour que les collègues commencent à travailler à partir de 7 h afin de leur permettre d'organiser au mieux leur journée, mais les plages fixes ne sont pas modifiées.

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé la mise en place de la banalisation de la journée de travail et la fin des plages fixes, cela jusqu'à la fin du couvre-feu. Le fait de rester mobilisé en respectant les règles sanitaires (dont le couvre-feu) ne peut pas s'imposer seulement aux individus mais à l'ensemble de la société y compris à notre administration. Ainsi, notre administration doit également prendre sa part de responsabilité et accorder la banalisation des journées de travail afin que les agent·es ne supportent pas seul·les le poids des nouvelles mesures sanitaires.

« La protection collective » ne peut résulter que de mesures individuelles !

La Direction se retranche derrière l'avis de la DG qui exclut cette possibilité : avec les horaires variables et la possibilité de commencer plus tôt sur certains sites les agent·es sont en mesure de respecter les nouvelles mesures sanitaires.

- **Télétravail**

Lors de la dernière audio conférence (18/12/2020), la Direction nous annonçait qu'elle ferait le point sur la mise en place du nouveau protocole de télétravail et l'envoi par les chef·fes de service des courriels d'autorisation de télétravail.

Solidaires Finances Publiques 77 a donc demandé à la Direction où en était le recensement des autorisations de télétravail. La Direction n'a pas effectué ce point de situation. Si des agent·es qui télétravaillent n'ont pas reçu ce courriel, il·elles doivent en faire la demande par écrit à leur chef·fe de service. Si un·e chef·fe de service refuse de formaliser le télétravail par courriel (voir modèle du protocole), l'agent·e peut alors saisir la référente télétravail de la Direction afin de lui faire part de la situation.

Lors de cette audioconférence, la Direction nous a confirmé que la nouvelle année ne changeait rien au télétravail mis en place en 2020. En effet les agent·es « fragiles » qui étaient en télétravail à 100 % le restent sauf si il·elles souhaitent revenir en présentiel. Concernant les autres télétravailleur·euses, la quotité de télétravail ne change pas.

Solidaires Finances Publiques 77 est une nouvelle fois revenu sur les tableaux de suivi mis en place par certain·es chef·fes de service qui ne font qu'amplifier la pression sur les agent·es en télétravail. Nous avons demandé à la Direction de se positionner sur ce sujet, en faisant un message à l'ensemble des chef·fes de service sur cette méthode d'organisation du télétravail. La Direction partage notre avis sur la nécessité d'adapter le management du télétravail, cela donnera lieu à des discussions entre la Direction et les chef·fes de service.

Cependant pour la Direction il n'y a pas de sujet à proprement parler : « la confiance n'exclut pas le contrôle ». Pour elle, il est normal que les chef·fes de service puissent suivre le travail des agent·es en télétravail. Le « reporting » demandé ne doit pas être quotidien et ne pas prendre trop de temps à l'agent·e pour le remplir.

Pour **Solidaires Finances Publiques 77** cette réponse n'est pas satisfaisante, nous continuerons donc de revenir sur ce sujet lors de nos prochains échanges avec la Direction. Quant à la confiance et le contrôle... Il serait bien que l'adage soit valable dans les deux sens suite aux disparitions des CAPL mutations et liste d'aptitude notamment et que les organisations syndicales puissent disposer de la totalité des informations sur ces sujets.

Solidaires Finances Publiques 77 est également revenu sur la situation de la nouvelle structure du SIP de Lagny, service dans lequel il a été demandé aux agent·es de diminuer leur nombre de jours en télétravail à 1 jour par semaine pour les 15 prochains jours ! Le motif évoqué : il s'agit d'une nouvelle structure (besoin de mutualiser, harmoniser les méthodes de travail...).

Pour nous, la situation est paradoxale, alors que le Secrétariat Général indique qu'il faut continuer au maximum le déploiement du télétravail sur 5 jours, mais aussi au vu du contexte sanitaire actuel où les mesures préventives sont de plus en plus importantes, la Direction accepte que de telles mesures soient prises dans ses services.

Nous avons également mis la Direction face à ses contradictions. En effet, lors du CTL de novembre 2020 portant sur la mise en place des nouveaux services, l'intersyndicale avait évoqué cette problématique de création de nouvelles structures importantes dans la période et qu'il valait mieux suspendre voir renoncer à cette mise en place. L'argumentaire de la Direction reposait alors sur le développement du télétravail qui minimiserait cet impact.

2 mois après le CTL, les paroles tenues sont déjà oubliées... La Direction indique simplement qu'elle sera attentive aux statistiques sur ce service.

- **Le matériel de télétravail :**

Sur les 130 ordinateurs portables reçus fin 2020, ils ont tous été attribués, mais il en reste encore 100 à déployer. La DG a annoncé qu'elle serait destinataire de 1500 ordinateurs portables par semaine à répartir sur l'ensemble de la DGFIP. Concernant le prochain approvisionnement pour la DDFiP 77, il devrait être de 30 ou 40 pièces courant de semaine prochaine.

Une liste d'attente pour l'attribution des prochaines machines est déjà constituée. De plus, le taux d'équipement des SIP n'étant pas satisfaisant, la Direction va intensifier le déploiement de matériel vers les agent·es de ces services souhaitant télétravailler.

- **Les masques :**

Les dotations en masques lavables pour le 1^{er} trimestre 2021 ont été distribuées à l'ensemble des agent·es. La Direction commence à recevoir les dotations pour le second trimestre et les fera parvenir aux chef·fes de service début mars. La préfecture a également fait parvenir à la Direction la dotation en masques à usage unique pour les collègues effectuant l'accueil. Il s'agit de masques à lanière dont l'utilisation ne fait pas l'unanimité auprès des agent·es.

La Direction nous a informé que pour le moment il n'était pas prévu d'équiper les agent·es de masques FFP2.

- **Fonds de solidarité :**

Solitaires Finances Publiques a demandé à la Direction de nous faire un retour sur le Fonds de Solidarité à savoir, pour les services gérant actuellement cette aide, le nombre d'agent·es mobilisé·es. Combien de demandes ont été traitées, pour quel montant ? Combien de demandes demeurent en attente de traitement ?...

La Direction nous a demandé de lui envoyer nos questions afin de pouvoir nous répondre de manière précise ultérieurement.

- **Prime de Restructuration de Service (PRS) :**

Suite à de nombreuses sollicitations des agent·es, **Solitaires Finances Publiques 77** a demandé à la Direction la date de versement de la PRS pour les collègues concerné·es par une restructuration au 01/01/2021. La Direction nous a répondu que cette prime serait versée au mois d'août ou septembre, soit après le mouvement local, car pour le moment les agent·es sont simplement détaché·es sur leur nouveau poste. Pour que la prime soit versée, il faut que l'agent·e ait une notification d'affectation et non une notification de détachement. Si toutefois certain·es agent·es souhaitent bénéficier de la prime immédiatement, il·elles peuvent en faire la demande auprès du service RH.

- **La campagne d'entretien professionnel :**

Solitaires Finances Publiques a demandé à la Direction si la DG avait déjà évoqué le cas des agent·es « fragiles » dans le cadre de la campagne. La DG a annoncé que pour ces agent·es, l'entretien professionnel pourrait se tenir par téléphone afin qu'il·elles n'aient pas à se déplacer sur site. Pour les autres, pour le moment il n'y a pas de consignes concernant la tenue des entretiens en distanciel.

Solitaires Finances Publiques 77 se tient à votre disposition

si vous avez des questions ou difficultés.

La prochaine audioconférence aura lieu le vendredi 29 janvier 2021.

D'ici là prenez soin de vous !